

Compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2017 14h entre le « Groupement des propriétaires Le Boat » et la société « LE BOAT »

Etaient présents :

Pour Le Boat : Chloé TEP, Frédéric MOLINA, puis Felipe ESCOBAR pour une partie de la réunion

Pour le groupement : Roger DIEBOLT, André LAFOND et Jean LARROQUE.

Le but de la réunion était de faire le point sur :

- L'assurance des propriétaires et sa version 2017
- La nouvelle tarification 2017 pour le carburant
- Discussion avec Felipe ESCOBAR Directeur du Sud de la France.
- Echanger sur les premières constatations 2016 faites par les propriétaires après une année de navigation.
- Préparer la réunion du 18 février du Groupement

Tout d'abord, Frédéric MOLINA nous présente Chloé TEP qui sera maintenant notre contact, pour tous les propriétaires, quelles que soient les questions : informations - réservations – assurances – problèmes – demandes particulières – etc.

1 – Assurance :

Jean Larroque avait déjà rédigé un document résumant le contrat d'assurance, pour répondre à plusieurs questions soulevées par quelques propriétaires.

Ce document a été envoyé à Le Boat pour analyse, corrections et additions éventuelles.

Nous l'avons examiné et apporté un certain nombre de modifications pour qu'il soit plus compréhensible par tous.

Nous avons aussi ajouté le choix possible entre les 2 formules qui sont une nouveauté 2017 dans le contrat de location.

Nous avons aussi ajouté au final, un tableau qui résume différentes mises en situation, en particulier lorsque l'on va naviguer à partir des « bases franchisées ».

Ce document modifié vient d'être envoyé à Le Boat pour validation. Il devrait vous être renvoyé pour la réunion du 18 février.

2 – Nouvelle tarification du carburant :

Alors que l'on pensait que cette modification faisait suite à un contrôle des impôts, ce n'est pas tout à fait le cas.

En vérité, c'est suite à un contrôle de la répression des fraudes sur la base de Trèbes. Ils se sont aperçus que les 2 pompes de distribution de GO n'étaient pas conformes à la législation des équipements pour la vente de carburant ! Ils ne peuvent donc pas facturer du carburant !

Les pompes que nous côtoyons pour faire le plein sont estampées avec une vignette qui signale qu'elles ont été contrôlées, et qui comporte une date de validité. C'est comme notre vignette du contrôle technique de nos voitures.

Certaines bases comme Castelnaudary qui vend du GO à des clients extérieurs à Le Boat, sont équipées avec des pompes pour la vente de carburant.

Si Le Boat voulait équiper toutes les bases avec de telles pompes cela coûterait au bas mot 200 000€, sans compter la visite périodique pour calibration et certification.

Voilà donc pourquoi il est impératif de changer le mode de tarification.

Le Boat va établir une grille de tarification à l'heure (€/h moteur) par bateau. Avec ce tarif, on devrait retrouver une facture du consommable équivalente à celles que nous avons eues en 2016, lorsque l'on faisait le plein à 1,50€/l !

Bien que Le Boat ne le voulait pas, nous leur avons précisé que cette grille serait soumise à notre évaluation et à votre approbation avant mise en service. C'est ce que l'on appelle du partenariat !

Nous attendons avec impatience de voir cette grille !

3 - Discussion avec Felipe ESCOBAR Directeur du Sud de la France :

Il est donc en charge de toutes les bases du Sud de la France.

Ils ont comme programme de mettre en place une procédure mettant l'accent sur la maintenance préventive. Il est conscient que cela devrait permettre de diminuer les coûts de plusieurs dizaines de pourcent !

A ce jour tout est manuel et chaque bateau n'a pas un historique complet des interventions. Difficile de saisir les interventions lorsqu'elles surviennent dans des bases autres celle où le bateau réside !

Ils vont informatiser le suivi de tous les bateaux, pièces détachées etc.

Ils pourront ainsi, d'un simple clic, d'un coup de douchette, avoir tout l'historique du bateau et des interventions, quel que soit le lieu où le bateau se trouve. C'est un programme sur 5 ans.

Nous leur avons fait part des principaux problèmes remontés par les propriétaires. La majorité d'entre eux auraient pu certainement être traités avant le départ. Pour cela il nous faut bien dérouler la « checklist » avec le technicien qui nous donne le bateau.

De notre côté nous allons reprendre leur liste, la compléter avec nos propres exigences et vous la proposer. Elle servira pour la réception des bateaux.

4 - Echanger sur les premières constatations 2016 faites par les propriétaires après une année de navigation :

D'une manière générale on estime que 25% à 40% des croisières ont des problèmes !

Un propriétaire anglais qui vient de nous rejoindre, atteste de problèmes rencontrés !

Ce n'est souvent pas grave, mais cela dénote un entretien des bateaux qui pourrait être amélioré, que cela soit d'un point de vue propreté, prise en main du bateau, inventaire, énergie (parc de batteries), accueil très différent d'une base à l'autre, manque de réactions suite au signalement d'un problème, etc.

Le Boat nous affirme que rien au niveau du personnel de location ne leur permet d'identifier les bateaux propriétaires. Les bateaux propriétaires ne devraient donc pas naviguer plus que les autres !

Il n'empêche que lors du remorquage d'un Vision en panne le « bateau pousseur » était le Calypso d'un propriétaire !

Ils vont mettre en place une « checklist » spécifique, lors de la prise en main des bateaux.

Il sera bien sur fondamental que lors de chaque prise en main des bateaux, chaque propriétaire remplace cette « checklist ». De notre côté, nous allons aussi vous en proposer une, basée sur nos expériences.

5 - Préparer la réunion du 18 février du Groupement :

Nous avons initialement prévu de faire notre réunion le samedi 18 de 14h à 18h et le dimanche 19 d'avoir des représentants de Le Boat pour leur faire le compte-rendu.

Malheureusement, notre demande n'a pas trouvé de candidat disponible !

F. Molina et C. Tep viendront en début de réunion de 14h à 15h le samedi pour discuter avec nous.